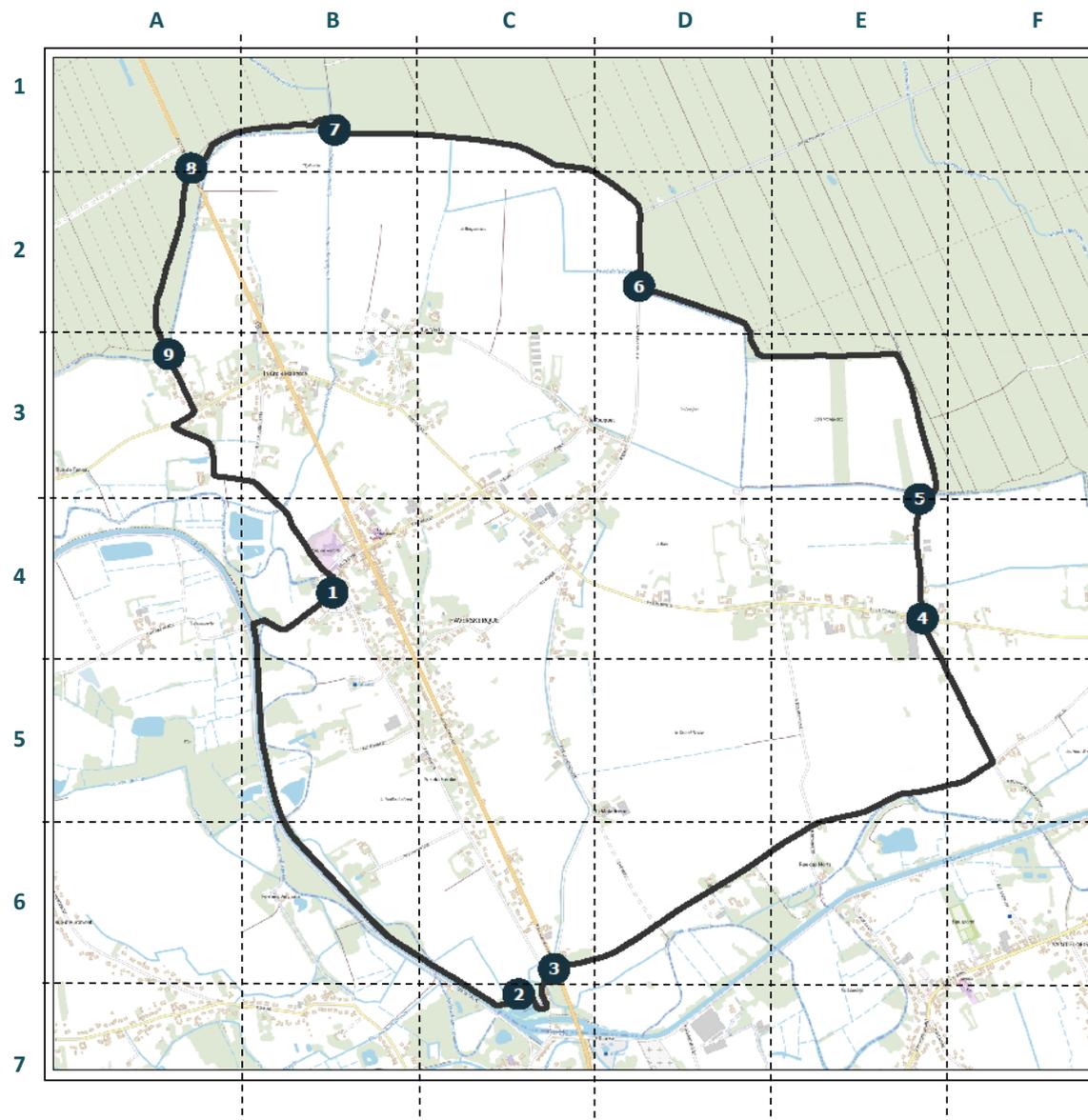


Circuit des trois clochers

(10 Km 810 - 3 h 00)

Départ : église Saint-Vincent HAVERSKERQUE

1. Derrière l'église, suivez le chemin de terre vers la passerelle. Passez le pont de bois de la « Vieille Lys » puis, avant la passerelle, empruntez à gauche le chemin de Halage qui vous amène au port de plaisance.
2. Contournez le port de la base nautique en suivant la berge de la « Vieille Lys », jusqu'à l'impasse en pavés.
3. Franchissez avec prudence la RD 916 et poursuivez par la rue Basse. Continuez tout droit pendant 2 250 m puis prenez à gauche la rue du Moulin de Corbie.
4. Traversez la RD 122 et retrouvez en face la rue de la Clochette, qui se prolonge jusqu'à la forêt.
5. Tournez à droite et tout de suite à gauche, pénétrez dans « le Bois Moyen ». A gauche, rejoignez la lisière forestière que vous longez pendant 1 500 m, en passant sur les petits ponts, avant d'aboutir à une route en macadam.
6. Suivez à droite la route (rue Verte). Laissez sur votre droite la « Drève du Milieu » et continuez à gauche sur le chemin rural, qui longe par l'extérieur la lisière forestière.
7. Effectuez un crochet droite – gauche et empruntez le sentier à l'intérieur de la lisière du « Bois d'Amont ».
8. Retrouvez à nouveau la RD 916, traversez prudemment avant de poursuivre en face, toujours en bordure de forêt domaniale.
9. En quittant le couvert forestier, prenez la rue du Bois. A l'oratoire Notre Dame de Grâce et du Perpétuel Secours, tournez à droite (rue de Tannay) puis à gauche sur la rue de la Goguerie. Cette route sinueuse, en laissant à gauche la rue de la Guinguette, vous ramène directement à l'église Saint-Vincent.





Circuit des trois clochers

(10 Km 810 - 3 h 00)

Départ : église Saint-Vincent HAVERSKERQUE



Circuit des trois clochers

- Ne quittez pas les sentiers balisés et respectez le travail des gestionnaires des sites, des agriculteurs et des forestiers
- Protégez la faune, la flore et l'environnement; emportez vos détritus.
- Respectez la signalisation et les aménagements en bordure de circuit.
- Dans le cas de modifications des itinéraires(améliorations, déviations pour cause de travaux...) suivez le nouveau balisage qui ne correspond plus alors à la description.
- Pour signaler un défaut (fléchage, difficulté, anomalie) ou suggérer une amélioration (circuit ou fiche), contactez le DEPARTEMENT du NORD, Direction de l'environnement, hôtel du Département 59047 LILLE CEDEX (+33 3 59 73 58 14) ou faites une déclaration SURICATE : <https://sentinelles.sportsdenature.fr/>



Avis du randonneur :

*La lisière forestière, les berges du canal et la plaine agricole confèrent au parcours des ambiances contrastées. Sur cet itinéraire facile, praticable en toutes saisons, les chemins agricoles et forestiers nécessitent, en période humide, le port de chaussures étanches. Prudence en traversant les RD 122 et 916. Attention, pendant la période de chasse, l'accès à la lisière de la forêt peut être interdit. Renseignez-vous auprès de la mairie ou de l'Office National des Forêts.
Balisage jaune*